
LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Le Barreau de Paris
au soutien des TPE/PME
en difficulté



Plan TPME

Bilan du premier semestre 2022
1er janvier au 13 Juillet

- 1/ Point chiffré – statistiques générales
- 2/ Les permanences
- 3/ Les ateliers collectifs
- 4/ Actions second semestre & perspectives de partenariat

LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :



Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org
Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org





Introduction

La levée progressive des restrictions en 2022 a permis une reprise de l'activité pour les TPE PME. Au premier trimestre 2022, on note une progression de 12.5% du chiffre d'affaires par rapport à 2021, mais surtout une progression de 10.8% par rapport à 2019 (source : ordre des experts comptables).

Si le chiffre d'affaires porte l'activité, la situation budgétaire de ces sociétés reste encore très précaire. Le remboursement des PGE, des baux, ainsi que l'augmentation du prix des matières premières (huile, carburant par ex) due à l'invasion Russe en Ukraine impacte fortement les résultats des TPE PME. 49% des dirigeants déclarent subir un impact très fort de cette situation (source : baromètre BPI France).

Cependant, la « vague de défaillance » crainte depuis plusieurs mois n'a fort heureusement pas encore eu lieu. Les entreprises ont largement eu recours aux procédures préventives (mandat ad hoc et conciliations), qui ont connu une hausse de 48%.

Ce sont d'ailleurs les petites entreprises qui ont eu recours à ces dispositifs, avec une moyenne de 23 salariés (source : actu-juridique.fr).

Le besoin d'accompagnement par un avocat est toujours nécessaire dans cette situation encore fragile, la loi s'adaptant à cette situation sur deux points qui concernent directement le plan de relance TPME :

- Nouvelle procédure temporaire de traitement des difficultés des entreprises
- Loi du 14/02/22 sur l'activité professionnelle indépendante : réforme du statut de l'entrepreneur individuel, suppression de l'EIRL

De plus, la tendance constatée en 2021 sur l'immatriculation de nouvelles entreprises (1 million sur l'année) se confirme avec une hausse de 1.9% du nombre d'immatriculations au premiers trimestre 2022 (source : INSEE).

L'ordre des avocats et la CARPA ont décidé de maintenir à tout le moins sur 2022 le plan TPE PME, avec quelques modifications opérationnelles :

- Suppression des journées rencontres
- Ateliers désormais animés bénévolement depuis le mois de mars 2022 par les avocats
- Suppression des permanences individuelles de 2h

Nous conservons toutefois l'ambition d'une fréquentation *a minima* équivalente sur l'année civile 2022 qu'en 2021, soit 2800 entrepreneurs bénéficiaires sur l'ensemble de nos actions.

LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :



Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org
Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org





1/ Point chiffré du plan TPME

Stats générales plan 2022 - 1er semestre

	Avocats désignés	Bénéficiaires
Mairies	314	751
Partenaires	94	402
Ateliers	16	313
Total	424	1466

Ces chiffres comptent le nombre d'entreprises bénéficiaires des permanences et ateliers entre le 1^{er} janvier au 13 juillet 2022.

A titre de comparaison, entre le **15 octobre 2020** et le **30 juin 2021**, 1820 entrepreneurs avaient bénéficié de conseils juridiques par des avocats volontaires.

Si l'on se penche sur la moyenne de bénéficiaires par mois, nous constatons même une légère hausse en 2022 :

Du 15/10/20 au 30/06/21 : 1820 bénéficiaires sur 9 mois soit 202 justiciables/mois

Du 01/01/22 au 13/07/22 : 1466 bénéficiaires sur 7 mois soit 209 justiciables/mois

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que nous avons supprimé les journées rencontres, qui avaient sur cette période accueilli 426 participants – tables rondes et permanences confondues.

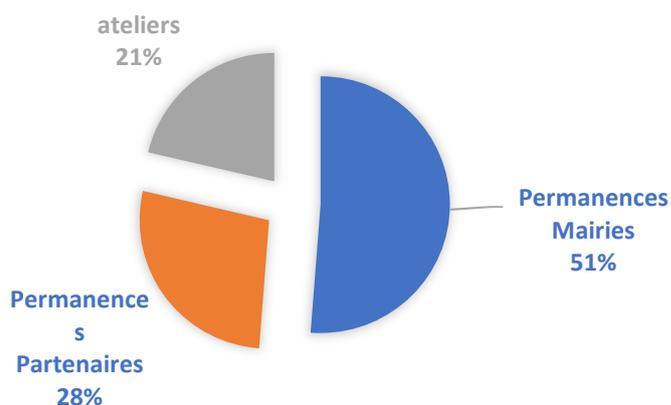
L'accent sur 2022 est mis sur un travail plus poussé avec les partenaires, tant sur le choix des sujets en ateliers, que sur l'ouverture de permanence dans des structures plus proches des entrepreneurs.

Nous avons procédé à une identification en début d'année de permanences dont la fréquentation était trop basse, voire souvent annulées, une première fois en fin 2021, puis au printemps 2022. Cela nous a permis d'ajouter des permanences supplémentaires dans certaines structures qui affichaient complet à toutes les dates, et d'ouvrir de nouvelles permanences chez des partenaires qui en exprimaient le besoin.

Mécaniquement, la part des permanences sur la fréquentation totale du plan est en hausse significative. A la même période en 2021, les permanences représentaient **71%** de la fréquentation du plan, contre près de **80% en 2022**.

Le détail de l'augmentation de l'impact de ces permanences est présenté dans le point 2 de ce bilan.

Répartition de la fréquentation en 2022



LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :

Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org

Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org



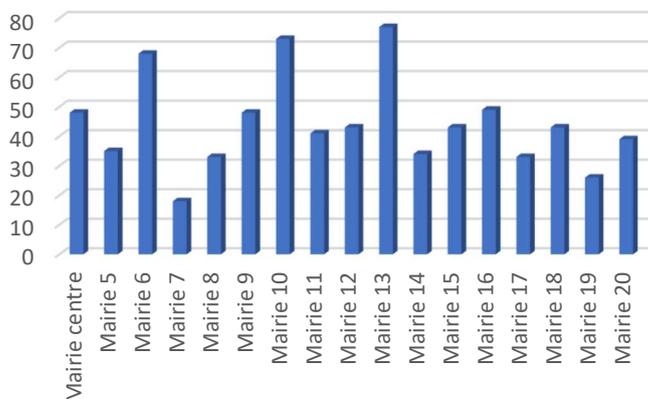
2/ Les permanences

	Avocats désignés en 2022	Nombres de consultations	Consultations /permanences 2022	Consultations /permanences 2021	Progression 22 vs 21
Mairies	314	751	2,4	2,5	-4,3%
CCI	7	31	4,4	5,0	8,9%
Cité des métiers	3	9	3,0	2,1	14,4%
CMA	12	54	4,5	3,5	12,9%
CRESS	15	86	5,7	3,9	14,8%
Empow-her	4	13	3,3	Pas de permanence en 2021	
H'up	7	37	5,3	2,6	20,2%
La Ruche	4	24	6,0	1,0	60,0%
MJD Nord	11	50	4,5	1,0	45,5%
MJD Sud	4	13	3,3	1,1	29,5%
PAD 18	9	15	1,7	1,0	16,7%
PAD 20	5	19	3,8	1,3	29,2%
PAD Jeune	5	14	2,8	Pas de permanence en 2021	
Pôle Emploi 17ème	7	37	5,3		
Pôle Emploi 19ème	1	6	6,0		
Total Mairies	314	751	2,4	2,5	-4,3%
Total Partenaires	83	402	4,8	2,2	21,5%
Total général	408	1159	4,4	2,3	19,5%

Ce tableau met en lumière deux aspects :

- Les permanences ont un taux de remplissage bien supérieur en 2022 qu'en 2021 – expliquant une fréquentation iso entre les deux années malgré la réduction du nombre de permanences et la suppression des journées rencontres.
- Ce taux de remplissage est majoritairement porté par les permanences partenaires.

Nombre de consultations/mairie depuis janvier 2022



De ce constat, nous avons identifié les mairies dont le taux de remplissage était très bas (2 justiciables/permanence). Nous constatons une disparité importante entre la fréquentation des mairies. Pour certaines, l'annulation ou moins de 2 justiciables par permanence était monnaie courante.

Nous avons donc pris la décision de supprimer 4 de ces permanences : mairies du 5^{ème}, du 7^{ème}, du 8^{ème} et du 19^{ème}.

L'objectif est de conserver du budget pour augmenter les permanences qui fonctionnent, et donc le nombre de personnes bénéficiaires du plan TPME.

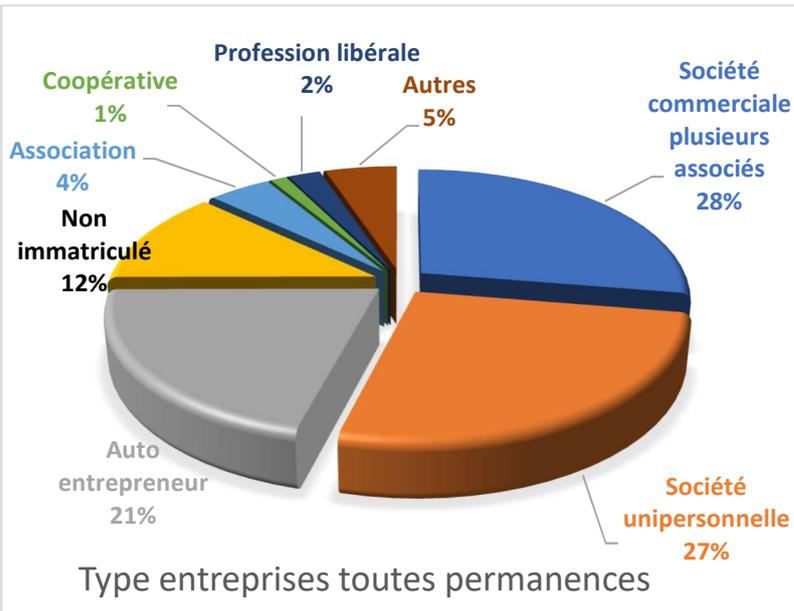
LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :

Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org

Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org

2/ Les permanences



Nous constatons par ce graphique que les très petites structures – Micro-entreprise et sociétés unipersonnelles - représentent la moitié des prises de RDV. Nous allons envoyer une fiche statistiques plus précise à partir de Septembre afin d’avoir une idée du nombre de salariés ainsi que du CA annuel moyen des entreprises.

Cela nous permettra également d’avoir une lecture plus précise de la typologie des entreprises, les sociétés civiles type SCI étant actuellement classées en Sociétés commerciales à plusieurs associés.

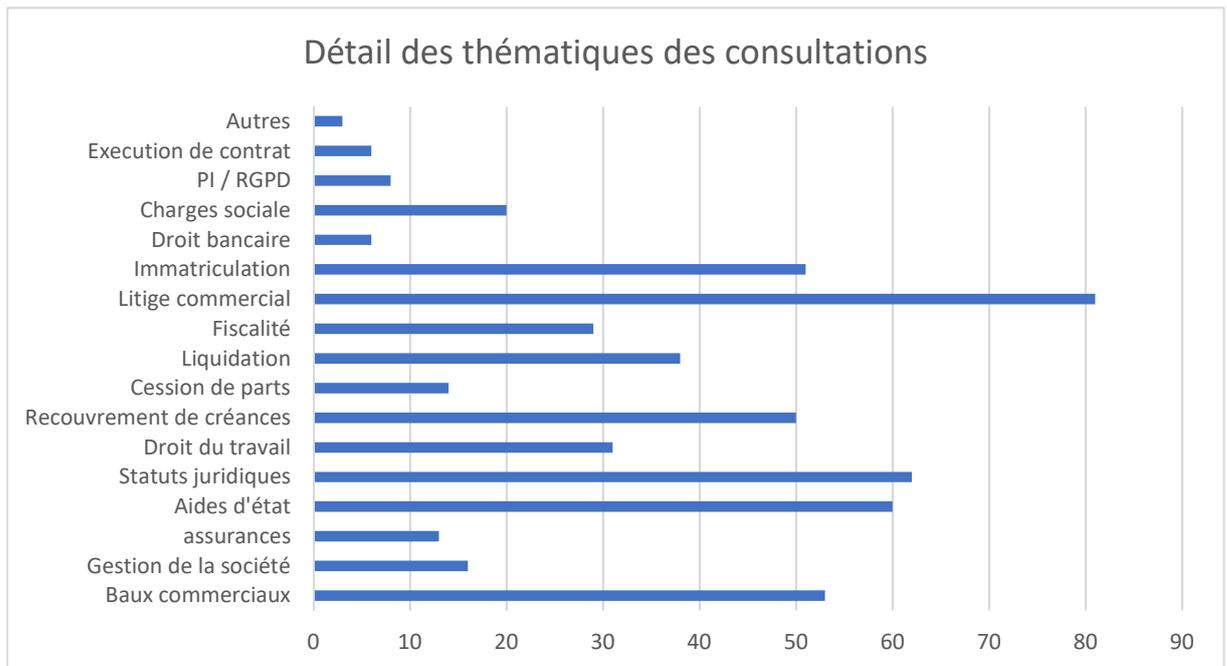
La plus grande partie des Société commerciale à plusieurs associés sont des SAS et des SARL.

Ce sont donc bien les tout petits entrepreneurs, n’ayant pas de service juridique, et de petits moyens qui bénéficient de ces consultations.

De plus, les sujets abordés lors des consultations peuvent être classés par grandes catégories comme dans le graphe à droite.

La difficulté des entreprises reste le sujet le plus abordé en consultation, avec en tête le recouvrement de créances.

56% des consultations concernent des difficultés de trésorerie ou de se faire payer (voir tableau ci-bas).



LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

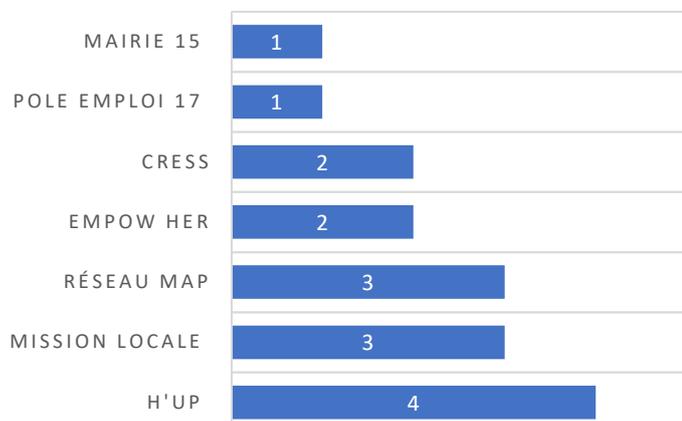
Contacts :

Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org

Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org

3/ Les ateliers

NOMBRE D'ATELIERS PAR PARTENAIRES (16 AU TOTAL)



Proposés plus intensément depuis le second semestre 2021, les ateliers collectifs ont l'avantage d'être très simples à mettre en place. De plus, ils permettent d'aborder des sujets spécifiques au partenaire avec lequel nous les mettons en place comme :

- le mécénat de compétence dans l'ESS
- la sécurité des travailleurs de nuit des lieux musicaux

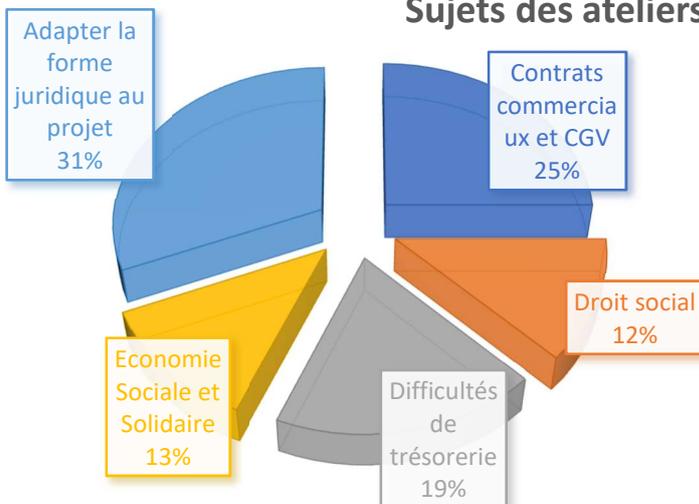
Ces ateliers s'adressent à un public moins nombreux que les tables rondes des journées rencontres : 19 personnes en moyenne, 10 si l'on met de côté les deux webinaires de la CRESS de Février, qui s'adressaient à un plus grand nombre.

Ces ateliers sont animés bénévolement par les avocats du plan TPME, conformément à nos propositions pour l'année 2022.

Ils sont également l'occasion d'une vulgarisation juridique sur certains aspects : qu'est-ce qu'un contrat, la différence entre civil et pénal, ce qu'est l'état de cessation des paiements.

Ils sont également l'occasion de positionner l'avocat comme conseil, et l'intérêt de faire appel à lui au plus vite, notamment lors de la création d'une société.

Sujets des ateliers



LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :

Aurélia Huot, directrice adjointe de l'accès au droit : ahuot@avocatparis.org
Tomas Graff, chargé de mission plan TPME : tgraff@avocatparis.org



4/ Les actions du second semestre & perspectives

a) Permanences

- Augmentation du nombre de permanences :

CRESS IDF : passage à 3/mois – 2 précédemment

La Ruche : passage à 2/mois à partir d'octobre – 1 précédemment

H'up : passage à 2/mois – 1 précédemment

Pôle Emploi Agence 17^{ème} : passage à 2/mois – 1 précédemment – validation définitive fin Août

- Nouvelles permanences :

Agence Pôle Emploi du 19^{ème} arrondissement : 1/mois

Mission Locale de Paris : 1/mois

Nous avons encore la possibilité d'ajouter 2 permanences par mois, nous continuons à chercher de nouveaux partenaires.

b) Ateliers de formation et Webinaires

Nous avons organisé 17 ateliers depuis le début de l'année 2022 – Depuis le mois de février, toutes les interventions d'avocats en webinaire et ateliers sont bénévoles.

Evenements entre septembre et décembre :

- 15 ateliers collectifs (visio et présentiels)
- Rentrée h'up
- Forum de l'entrepreneuriat au féminin du Pôle Emploi
- 10 ans de la Mission Locale de Paris
- 10 ans de 60 000 rebonds
- Présentation du plan TPME auprès des cabinets des Maires d'arrondissements à l'hotel de ville
- Participation au salon nouvelle vie professionnelle

c) Perspectives de partenariat

- 60 000 rebonds : rédaction de convention en cours.

Atelier de formation par les avocats lors des parcours d'accompagnement des entrepreneurs.

Atelier de formation par 60000 rebonds pour les avocats du plan de relance. Sujet envisagé : quel accompagnement psychologique pour les entrepreneurs en procédure collective ?

- Proposer une permanence PI au réseau MAP
- contact avec la CPME

LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS AU DROIT

Contacts :